

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

**Projet de
loi autorisant le Gouvernement à participer au financement pluriannuel du
soutien à la production audiovisuelle**

* * *

Résumé

Le projet de loi n°8566 vise à autoriser le Gouvernement à engager un montant total de 180 millions d'euros pour le soutien à la production audiovisuelle entre 2026 et 2029, mission confiée à l'établissement public « Fonds national de soutien à la production audiovisuelle », afin d'assurer au Fonds une prévisibilité et une stabilité financières accrues.

Il s'articule avec le projet de budget de l'État pour 2026 et de la programmation financière pluriannuelle, qui prévoient une dotation annuelle de 30 millions d'euros destinée au soutien direct aux productions, ainsi que 6,1 millions d'euros consacrés aux frais de fonctionnement du Fonds et à la promotion du film luxembourgeois. Cette répartition traduit une réduction de la dotation budgétaire consacrée au soutien direct au secteur. Toutefois, cette diminution est entièrement compensée par la possibilité, ouverte par le présent projet de loi, de mobiliser 60 millions d'euros issus des réserves du Fonds sur la période 2026-2029, en sus des 120 millions d'euros alloués par voie budgétaire, pour atteindre le plafond global de 180 millions d'euros.

Les réserves du Fonds - actuellement estimées à environ 97 millions d'euros et que le législateur entend réduire progressivement - sont en grande partie déjà engagées au profit de productions en cours, les aides étant versées de manière échelonnée en fonction de l'avancement des projets. Certains d'entre eux n'aboutissant pas, une part des montants initialement prévus peut être réaffectée à de nouvelles initiatives. Le texte autorise dès lors une double affectation d'une partie des réserves, à hauteur de 60 millions d'euros, et instaure une base légale permettant à l'État, dans l'hypothèse - peu probable mais pleinement souhaitable - où l'ensemble des projets aboutiraient, de fournir les moyens complémentaires nécessaires à la couverture de ces engagements redoublés. Le montant total de l'appui étatique demeure ainsi plafonné à 180 millions d'euros pour l'ensemble de la période 2026-2029.

Enfin, l'effort financier ainsi consenti - représentant en moyenne 45 millions d'euros par an exclusivement consacrés au soutien à la création audiovisuelle - permettra de répondre à la hausse continue des coûts de production et d'accompagner le développement de la création de jeux vidéo, un domaine en pleine expansion au Luxembourg.

* * *